

**REPONSE DE M. JEAN BIANCUCCI
A LA QUESTION DEPOSEE PAR MME ROSA PROSPERI
AU NOM DU GROUPE « GROUPE CORSICA LIBERA »**

OBJET : Point d'étape du dispositif ORELLI

A ringrazià vi o Sgio Presidenti,

Sa quistione ven'a puntu in da misura chi u dispositivu Oreli a dà ghjungne in fini e dunqua ci a da vule fà un bilanciù.

Le format pour cette question qui est une question très importante et je vous en remercie, n'est pas forcément celui de la question orale mais, bien entendu, on aura l'occasion d'y revenir lors des débats sur l'énergie.

A ce jour, et pour vous donner des éléments précis, 225 projets de rénovation énergétique de maisons individuelles ont été portés et suivis par le programme ORELLI. Ils sont répartis sur toute la Corse.

Il s'agit de 100% de résidences principales.

119 projets concernent des ménages modestes ou très modestes.

La moyenne de coût pour chaque logement, je dis bien « c'est une moyenne » et il peut y avoir un différentiel d'un logement à un autre, c'est 60 000 €.

La baisse constatée des consommations énergétiques est voisine de 80%. Donc, c'est considérable. Il y a une effectivité dans le constat.

Et puis on constate aussi une baisse des factures au niveau d'un chiffre qui se situe à 2000 €/an. Là aussi, quand il s'agit de ménages modestes ou très modestes, vous pouvez comprendre l'incidence que cela peut avoir.

Voilà, pour ce qui concerne les enseignements que l'on peut en tirer, parce que là, on a des valeurs, des chiffres. Mais au-delà des chiffres, il a d'abord une chose que l'on peut affirmer d'ores et déjà avant d'avoir un bilan exhaustif, c'est que la faisabilité

technique et économique de la rénovation énergétique « basse consommation » en Corse est confirmée,

Il a une double condition :

- 1^{ère} condition : il faut que les ménages soient fortement accompagnés dans le montage du dossier. Pourquoi ? Vous l'aurez compris, le dossier est complexe. Donc, il faut un accompagnement fort.
- 2^{ème} condition : il faut que les ménages soient bien entendu financièrement fortement soutenus

C'est précisément dans le cadre de la future PPE qui est actuellement en discussion avec notamment notre partenaire EDF, mais aussi et surtout avec la CRE.

Nous vous donnerons et nous reviendrons devant cette Assemblée pour vous faire une proposition concernant le contenu complet de cette programmation pluriannuelle de l'énergie. Nous aurons à passer de quelques dizaines d'opérations par an, à quelques centaines et puis plusieurs milliers, si l'on veut bien entendu atteindre cet objectif d'autonomie énergétique.

Donc cela veut dire que ça demande un travail considérable, des moyens tout aussi proportionnés et bien entendu une volonté politique soutenue.

Concernant le Service d'accompagnement à la rénovation Energétique (SARE) piloté par l'ADEME.

Alors, là, je pense qu'il faut faire un certain nombre de commentaires. Le SARE a été annoncé par l'Etat de manière unilatérale, c'est-à-dire que l'on n'a pas tenu compte de ce qui se passait dans des territoires comme le nôtre. C'est une mesure générale.

Or depuis des années nous avons un partenariat réel et productif avec l'ADEME et là, on se retrouve avec un dispositif qui vient doubler les dispositifs qui nous sont particuliers.

Le rôle de la Collectivité, c'est un rôle d'animateur d'une politique nationale mais la politique n'est pas décidée dans cette Assemblée, elle est décidée ailleurs. Alors là, cela représente un problème parce que l'Etat a, dans le même instant, décidé, de manière unilatérale là aussi, de ne plus financer les Espaces Info Energie (EIE), qui sont, on le sait des acteurs centraux dans la mise en œuvre de la rénovation énergétique de la Corse.

Nous avons proposé, nous, au comité Maitrise De l'Energie (MDE) et qui regroupe l'Etat, l'ADEME, l'EDF et l'Agence de l'Urbanisme, que le dispositif de massification déjà prévu par notre Agence, et au-delà de l'Agence, l'Assemblée de Corse, pour succéder au programme ORELI, englobe le SARE. Nous l'avons proposé.

Les objectifs et les acteurs étant sensiblement identiques, ce serait moins coûteux, plus efficace, plus cohérent et bien plus lisible pour les intéressés. Il faut que l'Etat arrête de doubler les programmes, sans tenir compte des particularités de notre île.

L'ADEME et l'Etat ont donc décidé de mettre un terme au co-financement EIE.
Nous avons décidé, de notre côté, de continuer à apporter notre part du financement.

Voilà pour cet aspect.

Sur le plan de la formation et de la dimension économique, vous le savez, des réunions ont déjà été effectuées avec le service formation, avec Josepha Giacometti, avec l'ADEC et Jean-Christophe Angelini et, bien entendu, cette opération nous la mènerons tous ensemble parce qu'il y a une dimension à la fois économique, sociale et puis, il y a une dimension qui entre complètement dans le cadre de la transition énergétique que nous souhaitons.